



### OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparer et obtenir le CACES®  
(Certificat D'aptitude à La Conduite En Sécurité)  
selon la recommandation R484 de la CNAM  
(Caisse Nationale D'assurance Maladie)

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un pont roulant ou d'un portique.

La formation est dispensée suivant la recommandation CNAM R484.

### PUBLIC ET PREREQUIS

Tout public, salarié, particulier ou demandeur d'emploi.

Pour les personnes en situation de handicap qui pourraient avoir des besoins spécifiques, veuillez prendre contact avec le centre de formation. Bâtiment accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'employeur ne pourra délivrer une autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médical.

Formation éligible au CPF

- Être âgé de 18 ans
- Connaissance de la langue française
- Connaissances des quatre opérations

### MODALITÉ ET DELAIS D'ACCES

Satisfaire les prérequis.

Délais de 14 jours à compter de la demande du bénéficiaire sous réserve d'une réponse favorable du financeur et sous de disponibilité.

### DUREE

Variable selon le nombre de catégorie(s) visée(s) et le niveau du stagiaire.

14 heures minimum pour une formation initiale.

### LIEU

Formation INTER : CFP ALPHA FORMATION CONTRÔLE CDT 3 – 85 CHANTONNAY

Formation INTRA : sur site client (sous conditions de répondre aux exigences matérielles de la certification visée)

### TARIF

A partir de 430.00€ HT

### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation présentielle uniquement (Théorique et pratique)
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Livrets pédagogiques remis au stagiaire
- Pont roulant selon les catégories visées
- Nombre minimum par session : 2 stagiaires
- Nombre maximum par session : 6 stagiaires
- Installation conforme à la recommandation visée

La formation est assurée par l'équipe pédagogique ALPHA FORMATION CONTRÔLE, dont les membres sont tous dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 ans avant d'intégrer notre organisme de formation.

Les testeurs sont tous certifiés Testeurs CACES® auprès du certificateur BUREAU VERITAS.

### MODALITES DE SUIVI ET SANCTION VISEE

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

La formation sera sanctionnée par un Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) conforme à la recommandation R484

Certificat de réalisation de formation et attestation de résultat. En cas de réussite aux tests, délivrance d'une carte d'autorisation de conduite et d'une carte CACES® selon la ou les catégorie(s) concernée(s).

### DEBOUCHÉ

Pontier, pontier-élingueur, opérateur sur chaîne, élingueur, chef de manœuvre levage élingage ... Nombreux métiers supposant une conduite ponctuelle des ponts roulants (industrie, mécanique ...)

### CONTENUS DE FORMATION

#### THEORIE :

##### Sensibilisation à la Sécurité

- › L'accident du Travail (Importance et coût)
- › Les Responsabilités du pontier
- › Prévention des Accidents du Travail

##### Aspect Réglementaire

- › Les nouvelles dispositions en matière de réglementation
- › Les responsabilités pénales en cas d'accident

##### Règles de conduite et de Sécurité relatives aux ponts

- › Différents types de ponts
- › Règles de conduite
- › Règle de sécurité en élingage. Pertes de charges
- › Choix des élingues
- › Consignes de sécurité
- › Justification de l'interdiction de transporter ou d'élever des personnes
- › Gestes de commandements normalisés
- › Connaissances des risques liées à la coactivité
- › Contrôle de connaissances

##### Vérifications à effectuer à la prise de poste

##### Opérations en fin de poste

#### PRATRIQUE :

- › Prise de poste et vérifications
- › Organes de conduite et de commandes
- › Conduite à vide
- › Utilisation des élingues
- › Exercices d'approche
- › Positionnement
- › Mouvement de précision
- › Déplacement et positionnement des charges
- › Fin de poste et mise en stationnement
- › Contrôle de connaissances

##### Exercices de ports de charges

#### RATTRAPAGE ET EXTENSION A D'AUTRE CATEGORIE

Rattrapage : si le salarié échoue uniquement à une partie du test (théorique ou pratique) il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie. Il peut donc dans ce délai, sous réserve de poursuivre avec le même OTC, obtenir le CACES® en passant uniquement, après une formation adaptée, la partie du test à laquelle il a échoué.

Extension : Pour donner suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai – sous réserve de présentation du CACES® initial – d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipement en passant uniquement la partie pratique du test correspondant à cette catégorie

#### VALIDITÉ :

Le CACES R484 à une durée de validité de 5 ans

